Questions orales

• (1430)

Mme le Président: A l'ordre.

M. Gustafson: Le ministre veut-il prendre au sérieux cette très importante situation qui menace en ce moment la prospection canadienne?

M. Lalonde: Madame le Président, avec sa longue énumération de statistiques le député n'a rien apporté qui contredise ce que je lui ai déjà dit, c'est-à-dire que l'activité de forage est en hausse de 30 p. 100 cette année par rapport à la même époque de l'an dernier, où les conservateurs étaient au pouvoir.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PREMIER MINISTRE ET TRÉSORIER DE L'ÉTAT DE VICTORIA, EN AUSTRALIE

Mme le Président: Puis-je maintenant signaler à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable Lindsay Thompson, vice-premier ministre et trésorier de l'État de Victoria, en Australie.

Des voix: Bravo!

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES COALITIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'ai à poser au ministre de la Consommation et des Corporations une question d'importance vitale pour les consommateurs et les petits hommes d'affaires du pays.

Considérant la nouvelle que la Compagnie de la Baie d'Hudson et Simpsons Limited utilisent leur pouvoir d'achat réuni pour arracher des remises à la quantité aux petits fabricants et fournisseurs, et que cet usage constitue un cas flagrant de puissance monopolisatrice qui risque aussi bien d'acculer à la faillite de nombreux fabricants que d'étouffer la concurrence, le ministre veut-il nous dire s'il va présenter des modifications à la loi sur les coalitions qui permettent au gouvernement de casser l'entente du «conglomérat» commercial La Baie-Sears?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, à ce sujet je voudrais dire deux choses à l'honorable député. D'abord, je vais discuter de cette question avec le directeur des enquêtes et recherches afin de déterminer si la pratique décrite par l'honorable député est préjudiciable et peut tomber sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Deuxièmement, j'ai bien l'intention, aussitôt qu'il sera possible de le faire, à une prochaine session de ce Parlement, de présenter des amendements à la loi sur la concurrence au Canada afin d'avoir une loi beaucoup plus efficace que la loi actuelle.

[Traduction]

M. Riis: Madame le Président, j'ai entendu les observations du ministre sur la deuxième tranche de la politique de la concurrence, et j'ai bien hâte de discuter de cela. J'aimerais cependant quitter les généralités. Lorsque le ministre aura les renseignements en main et qu'il sera convaincu que la Compagnie de la Baie d'Hudson et Sears font pression sur leurs fournisseurs pour obtenir des remises, qu'est-ce qu'il va faire à l'égard de ce problème bien précis?

[Français]

M. Ouellet: L'honorable député doit évidemment reconnaître que les pouvoirs d'action du directeur des enquêtes sont limités par la loi actuelle et en particulier par une récente décision de la Cour suprême. En conséquence, il est prématuré pour moi de prédire ce que le directeur des enquêtes pourra me recommander à la suite d'une étude de ce dossier.

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je me demande si je pourrais de nouveau interroger le premier ministre à propos du pipe-line qui devait aller jusqu'à Québec et dans les provinces maritimes, en le priant de réfléchir au dilemme que cela pose plus particulièrement pour ces dernières.

Le 25 janvier, à Halifax, le premier ministre a présenté de façon très claire et sans aucune équivoque la position que son parti avait adoptée, à savoir, qu'il considérait urgent de prolonger ce pipe-line vers l'est jusqu'à Québec et dans les provinces maritimes. Dernièrement, je me suis un peu alarmé comme tous d'ailleurs je crois à la pensée que si la décision n'est pas prise très rapidement, les chances de prolonger ce pipe-line jusqu'aux maritimes sont pour ainsi dire nulles et inexistantes.

Le premier ministre voudrait-il nous dire s'il interviendra en recourant aux articles appropriés de la loi pour que l'Office national de l'énergie se réunisse pour étudier cette demande et de la sorte il pourrait être décidé avant le printemps ou l'été prochain si ce projet de construction est réalisable.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je puis assurer au député que le gouvernement estime tout comme lui qu'il s'agit là d'une question urgente. D'après mes renseignements, les gouvernements provinciaux auraient signalé certaines difficultés d'ordre écologique ou financier. Je me renseignerai sur ces questions.

J'estime que le député propose une échéance tout à fait raisonnable. Cette date correspond tout à fait à l'urgence que j'accorde à cette question. Je m'engagerai à faire en sorte qu'au moment où nous aurons terminé ces négociations, nous soyons en mesure d'annoncer toute notre politique énergétique. J'espère de tout cœur qu'elle englobera la construction de ce pipe-line.